



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/22
24 octobre 2005

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quarante-septième réunion
Montréal, 21 – 25 novembre 2005

PROPOSITIONS DE PROJETS : AFGHANISTAN

Le présent document comprend les observations et les recommandations du Fonds du Secrétariat sur les propositions de projets suivantes :

Réfrigération

- Plan de gestion des frigorigènes: composantes générales PNUE
- Plan de gestion des frigorigènes: programme de formation sur les bonnes pratiques en matière de réfrigération PNUE
- Plan de gestion des frigorigènes: projet cadre pour le secteur des mousses Allemagne
- Plan de gestion des frigorigènes: récupération et recyclage Allemagne
- Plan de gestion des frigorigènes: formation sur les questions douanières PNUE

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

**FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET- PROJETS NON PLURIANNUELS
AFGHANISTAN**

TITRES DES PROJETS**AGENCE BILATÉRALE/AGENCE D'EXÉCUTION**

a) Plan de gestion des frigorigènes : composantes générales : développement et mise en œuvre de la réglementation	PNUE
b) Plan de gestion des frigorigènes : programme de formation sur les bonnes pratiques en matière de réfrigération	PNUE
c) Plan de gestion des frigorigènes : projet cadre pour le secteur des mousses	Allemagne
d) Plan de gestion des frigorigènes : récupération et recyclage	Allemagne
e) Plan de gestion des frigorigènes : formation sur les questions douanières	PNUE

ORGANISME NATIONAL DE COORDINATION	Agence nationale pour la protection de l'environnement
---	--

**DERNIÈRES DONNÉES DÉCLARÉES SUR LA CONSOMMATION DES SAO À ÉLIMINER GRÂCE AU PROJET
A : DONNÉES RELATIVES À L'ARTICLE 7 (TONNES PAO, 2004, EN DATE D'OCTOBRE 2005)**

179,7 tonnes PAO de CFC			
0,2 tonnes PAO de CTC			

B : DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (TONNES PAO, 2004, EN DATE DE MAI 2005)

Nom de la SAO	Sous-secteur/quantité	Sous-secteur/quantité	Sous-secteur/quantité	Sous-secteur/quantité
Sans objet				

Consommation restante de CFC admissible au financement (tonnes PAO)	
--	--

AFFECTATIONS DANS LES PLANS D'ACTIVITÉS DE L'ANNÉE EN COURS	a), b), d)	Financement – \$US	Élimination – tonnes PAO
		226 000	0

TITRE DU PROJET :	a)	b)	c)	d)	e)
Consommation de SAO par l'entreprise (tonnes PAO) :			180		
SAO à éliminer (tonnes PAO) :			127		
SAO à introduire (tonnes PAO) :	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Durée du projet (mois) :	24	24	24	24	24
Montant initial demandé (\$US) :	82 950	215 000	198 000	794 220	75 000
Coût final du projet :					
Coût total du projet (\$US)	82 950	215 000	198 000	794 220	75 000
Participation locale au capital (%) :					
Élément d'exportation (%) :					
Subvention demandée (\$US) :	82 950	215 000	198 000	794 220	75 000
Rapport coût-efficacité (\$US/kg) :	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Coûts d'appui à l'agence d'exécution (\$US) :	10 783	27 950	25 740	97 364	9 750
Coût total du projet pour le Fonds multilatéral (\$US) :	93 733	242 950	223 740	891 584	84 750
Financement de contrepartie confirmé (O/N) :	O	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Échéances de surveillance incluses (O/N) :	O	O	O	O	O

RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT					En attente
--------------------------------------	--	--	--	--	------------

DESCRIPTION DU PROJET

Contexte

1. Pour le compte du Gouvernement de l'Afghanistan, le Gouvernement de l'Allemagne (dans le cadre d'une contribution bilatérale au Fonds) et le PNUE ont conjointement soumis une proposition de projet de Plan de gestion des frigorigènes (PGF) à l'examen du Comité exécutif à sa 47^e réunion. Le projet a été présenté conformément à la décision 31/48 (PGF pour les pays, à faible volume de consommation d'ODS (PFV)) en vue de parvenir au niveau de consommation de CFC admissible en 2007. Le projet comprend également une demande d'élimination de la consommation de CFC dans le secteur des mousses.

Consommation de SAO

2. Une étude sur la consommation de SAO dans les sept plus grandes villes d'Afghanistan, couvrant une population totale estimée de 28 pour cent du pays, a été menée en 2005 pendant la préparation du programme de pays d'Afghanistan/PGF. L'étude a servi de base à l'estimation totale de la consommation de CFC dans l'ensemble du pays en 2004. L'estimation obtenue est de 179,7 tonnes PAO de CFC, décomposée comme suit : 157,5 tonnes PAO ont été utilisées pour l'entretien des équipements de réfrigération, et 22,2 tonnes PAO comme agent de gonflage de la mousse. Le niveau de base de CFC pour l'Afghanistan a également été officiellement estimé à 380 tonnes PAO.

3. Sur la totalité des CFC utilisés dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération, 113 tonnes PAO ont été attribuées à l'entretien des 300 000 climatiseurs d'automobiles fonctionnant avec du CFC; 25 tonnes PAO pour l'entretien des réfrigérateurs domestiques et 57,5 tonnes PAO pour l'entretien des systèmes de réfrigération commerciaux et industriels.

4. La majorité des ateliers d'entretien des équipements de réfrigération en fonctionnement réparent tous les types de systèmes de réfrigération, y compris les climatiseurs d'automobiles; seuls quelques ateliers s'occupent exclusivement des systèmes fixes et des systèmes de climatiseurs mobiles. La plupart des ateliers sont enregistrés auprès de l'association de commerce local; cependant, elle ne garantit ni des normes de base sur le plan de la compétence technique, ni l'expérience, ni la normalisation du service. La plupart des ateliers sont petits et seulement gérés par le propriétaire avec une équipe technique réduite au minimum. L'étude a révélé que près de 46 pour cent des techniciens avaient déjà bénéficié d'un type de formation.

5. Pendant l'étude de 2005, les informations présentées ci-après ont été recueillies sur les niveaux réels de consommation de CFC dans l'entretien de l'équipement de réfrigération en 2003 et 2004 :

Equipement	2003		2004	
	Unités entretenues	CFC (kg)	Unités entretenues	CFC (kg)
Réfrigérateurs	8 863	2 658	9 296	2 296
Congélateurs	2 070	1 035	2 344	1 172
Refroidisseurs d'eau	285	178	363	226
Vitrines réfrigérées	97	30	110	33
Climatiseurs d'automobiles	9 612	11 534	11 249	13 499
Machines à glaces	840	1 344	979	1 566
Total	21 767	16 779	24 341	18 792

Cadre général

6. Les règles et procédures concernant le suivi et le contrôle de l'utilisation des SAO ont été rédigées par le responsable du Bureau de l'ozone; et les étapes visant à interdire l'importation des équipements fonctionnant avec du CFC sont à l'heure actuelle à l'étude. Un travail supplémentaire spécifique lié à la formulation des politiques générales, au développement d'un système d'autorisation et à d'autres mesures de contrôle seront lancées une fois que le programme de pays d'Afghanistan aura été approuvé par le Comité exécutif.

7. En août 2004, les représentants des Unités d'ozone, des départements des douanes et des ministères du commerce d'Afghanistan, d'Iran et du Pakistan ont débattu des mécanismes de coopération visant à maîtriser l'importation et l'exportation de SAO, ainsi que des procédures permettant d'adopter un mécanisme législatif et réglementaire harmonisé pour les SAO.

Sous-projets du Plan de gestion des frigorigènes

8. Le Gouvernement de l'Allemagne et le PNUE ont aidé le Gouvernement de l'Afghanistan à formuler un projet de PGF. Le PGF comprend les activités suivantes :

- a) Composantes générales (82 950 \$US pour le PNUE): cette activité vise à développer des règles et codes de bonnes pratiques concernant les SAO dans le domaine de la réfrigération, ainsi que leur application et leur suivi;
- b) Programme de formation sur les bonnes pratiques en matière de réfrigération (215 000 \$US pour le PNUE) : cette activité vise à fournir une formation à 400 techniciens et comprend la création de sept centres de formation;

- c) Programme de formation sur les questions douanières (75 000 \$US pour le PNUE): cette activité vise à fournir une formation aux agents des douanes sur des questions liées à la raréfaction de l’ozone et au Protocole de Montréal, sur les politiques et la réglementation relatives aux SAO, sur le commerce illégal et les méthodes permettant de repérer et de contrôler les SAO, sur l’enregistrement des importations de SAO et d’équipements à base de SAO, et sur la mise en place d’un système d’autorisation des SAO.
- d) Programme de récupération et de recyclage (794 200 \$US pour le Gouvernement de l’Allemagne) : cette activité devrait procurer 192 machines de récupération et de recyclage (à raison de 3 600 \$US/machine) ainsi que de l’équipement auxiliaire à des ateliers d’entretien en réfrigération.

9. En outre, un projet cadre d’investissement pour l’élimination de 22,2 tonnes PAO de CFC-11 utilisé par deux fabricants de mousse, pour un coût total de 198 000 \$US, a été inclus dans la proposition du PGF.

10. L’Unité d’ozone sera responsable de toutes les activités liées à la mise en œuvre du Protocole de Montréal; ce sera le principal interlocuteur pour coordonner et surveiller toutes les activités d’élimination des SAO dans le pays.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

11. Le projet du PGF d’Afghanistan a été présenté accompagné d’une lettre officielle du Gouvernement de l’Afghanistan faisant état de l’engagement du Gouvernement à parvenir, sans autres demandes de financement, à une réduction d’au moins 85 pour cent de la consommation de CFC en 2007.

Communication des données

12. Le Gouvernement de l’Afghanistan a présenté son programme de pays/proposition de projet de PGF à la 47^e réunion du Comité exécutif conformément à la décision 22/24. Dans son étude du programme de pays d’Afghanistan (UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/48), le Secrétariat a soulevé un certain nombre de questions liées au niveau de consommation de SAO en Afghanistan.

13. L’étude faite par le Secrétariat de la proposition de projet a également suscité d’importantes inquiétudes au sujet de la fiabilité et de la justesse des données de consommation, tel que signalées dans le programme de pays, ces inquiétudes ayant été exprimées auprès du PNUE. Suite à la présentation du programme de pays d’Afghanistan/PGF au Secrétariat du Fonds, le Gouvernement de l’Afghanistan a officiellement communiqué sa consommation de SAO au titre de l’article 7 du Protocole de Montréal. Sur la base des données fournies par le

Gouvernement, le Secrétariat de l'ozone a établi les niveaux de base de consommation pour les SAO concernés. Par conséquent, le Secrétariat du Fonds a terminé son étude en se fondant sur les données de consommation officiellement fournies, qui sont identiques à celles figurant dans la proposition de projet du PGF.

Conception du PGF et proposition du Secrétariat

14. La situation actuelle d'Afghanistan est unique. En effet, c'est un pays sans littoral avec près de 5 500 km de frontières et six pays voisins « qui sont relativement poreux ». Les prévisions démographiques sont incertaines et ne sont pas fondées sur des données de recensement exactes. L'indicateur des Nations Unies du développement humain et l'indice de pauvreté humaine sont parmi les plus bas du monde. Environ 80 pour cent de la population vit dans des zones rurales. Le réseau d'énergie électrique a été gravement endommagé et moins de 10 pour cent de la population vit aujourd'hui avec l'électricité. Le nombre réel de véhicules équipés de climatiseurs fonctionnant au CFC-12 est incertain. Malgré la situation caractérisant l'Afghanistan, le Gouvernement de l'Allemagne et le PNUE ont présenté une proposition de PGF standard correspondant à un coût total de 1 167 170 \$US sans compter les coûts d'appui de l'agence, coût auquel s'ajoute l'esquisse d'un éventuel projet cadre pour le secteur des mousses correspondant à 198 000 \$US.

15. Pendant les discussions avec le PNUE (en tant qu'agence d'exécution principale) sur la proposition, le Secrétariat a mentionné que l'Afghanistan, avec un niveau de base de consommation de CFC signalé de 380 tonnes PAO, n'était pas un pays à faible volume de consommation d'ODS (PFV). Par conséquent, les décisions 31/48 (sur les PGF pour les PFV) ne s'appliquent pas à l'Afghanistan.

16. A cet égard, le niveau de financement admissible pour l'élimination des SAO en Afghanistan devrait être calculé en fonction des plans nationaux d'élimination, c'est-à-dire 5,00 \$US/kg pour le CFC utilisé dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération, du seuil de coût-efficacité pour le secteur de fabrication conformément à toutes les décisions et directives approuvées par le Comité exécutif, et du financement supplémentaire pour la création de l'unité de suivi et d'évaluation (10 pour cent des coûts totaux du plan d'élimination national).

17. Selon la consommation de SAO signalée par l'Afghanistan conformément à l'article 7, le coût total du Plan d'élimination national serait de 1 065 806 \$US, décomposé comme suit:

- a) 787 500 \$US pour le secteur de l'entretien des frigorigènes (consommation actuelle de CFC de 157,5 tonnes PAO);
- b) 138 306 \$US pour le secteur de la fabrication des mousses, dans la mesure où tous les critères d'admissibilité sont remplis, c'est-à-dire la date de création des installations, l'équipement de base, la production (à 6,23 \$US/kg pour une consommation totale de 22,2 tonnes PAO);
- c) 40 000 \$US pour l'assistance technique pour l'élimination de petites quantités de consommation de CTC signalées; et

- d) 100 000 \$US pour l'unité de suivi et d'évaluation.

18. En fonction de la situation unique d'Afghanistan par rapport à tout autre pays visés à l'article 5, le Secrétariat a suggéré au Gouvernement de l'Allemagne et au PNUE qu'une proposition en deux temps soit envisagée pour l'élimination des CFC en Afghanistan, similaire à l'approche proposée à la République démocratique populaire de Corée à la 41^e réunion du Comité exécutif (une demande pour la phase II de la proposition de la RDP de Corée a été présentée à la 47^e réunion et figure dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/31. Dans la phase I (2006-2007), les activités suivantes pourraient être entreprises, pour un coût total de 320 000 \$US :

- a) Préparation complète d'un projet d'investissement pour l'élimination des CFC utilisés dans le secteur des mousses, conformément aux décisions et directives appropriées adoptées par le Comité exécutif (concernant le niveau actuel de consommation de CFC, l'équipement de base, la date de l'établissement, l'augmentation de capacité et l'amélioration des technologies). Si le projet est admissible à des fins de financement, il devrait être mis en œuvre le plus rapidement possible;
- b) Assistance supplémentaire pour le développement de la réglementation des SAO et du système d'autorisation (même si la réglementation des SAO aurait déjà dû être en place au moment de la présentation du programme de pays), pour la formation des agents de douanes seulement dans les ports d'entrée où les bureaux de douanes sont bien établis (50 000 \$US) ;
- c) Formation aux bonnes pratiques d'entretien pour les techniciens de l'entretien des équipements de réfrigération travaillant actuellement dans les ateliers autorisés en Afghanistan (75 000 \$US);
- d) Assistance technique pour les techniciens de l'entretien des équipements de réfrigération, comprenant la fourniture d'outils de base tels que des pompes à vide, des détecteurs de fuite, des échelles, des durites d'entretien, des sacs de récupération et des petits cylindres, ainsi que quelques machines de récupération et de recyclage, si nécessaire (125 000 \$US) ;
- e) Assistance technique pour l'élimination du CTC (40 000 \$US) ;
- f) Coûts de lancement pour l'Unité de suivi et d'évaluation (30 000 \$US).

19. A la fin de la phase I, le Gouvernement de l'Afghanistan pourrait soumettre un rapport sur les activités entreprises et les résultats obtenus, notamment en ce qui concerne le volume des CFC en permanence éliminés. Le rapport serait réexaminé par le Secrétariat avant d'être présenté au Comité exécutif. Le Gouvernement de l'Afghanistan pourrait ensuite être conseillé par l'intermédiaire du Gouvernement de l'Allemagne et du PNUE afin de préparer et de présenter la

phase II du projet en vue de parvenir à l'élimination complète des CFC dans le pays. Les activités de la phase II, dont le coût total s'élève à 745 806 \$US (c'est-à-dire 1 065 806 \$US correspondant à la valeur totale du plan national d'élimination, à condition que l'admissibilité de la consommation de CFC dans le secteur des mousses soit démontrée, moins 320 000 \$US associés à la phase I des activités), seraient définies à ce moment-là comme étant celles convenant le mieux à l'évolution de la situation et aux besoins du pays. A ce moment-là, un projet d'accord entre le Gouvernement de l'Afghanistan et le Comité exécutif (avec des modalités d'exécution du projet, comme dans tout plan national d'élimination) pourrait être présenté pour approbation au Comité.

20. Par la suite, le PNUE a accepté d'examiner la soumission d'Afghanistan comme un plan national d'élimination plutôt que comme un plan de gestion des frigorigènes. Cependant, le PNUE a également indiqué qu'il estimait que le fait de présenter un projet en deux phases ne ferait qu'augmenter les obstacles administratifs et consommer des ressources qui seraient mieux employées à l'élimination des SAO dans le pays. Plus tôt les ressources sont disponibles, meilleur sera le soutien des parties prenantes. Comme l'économie se développe, et sans les mesures de prévention immédiates contenues dans la proposition, le Gouvernement de l'Afghanistan craint que l'utilisation des SAO et les équipements en surnombre dans les pays voisins n'augmentent à un rythme plus rapide. En vue de satisfaire à l'objectif d'élimination de 2007, l'Afghanistan doit rapidement parvenir à des réductions significatives dans le secteur de l'entretien. Sur cette base, le PNUE et le Gouvernement de l'Allemagne ont proposé de demander le niveau de financement total disponible pour l'Afghanistan aux 47^e et 48^e réunions.

21. Le Secrétariat a fait part de ses préoccupations au PNUE; en effet, il estime qu'en pratique, avec une seule étape d'approbation, les agences auront moins d'influence sur le pays (car il n'y aura plus de fonds à approuver) et les dépenses risquent d'être retardées car le décaissement réel des fonds sur le terrain peut prendre des années (au vu des rapports soumis par les agences bilatérales et d'exécution pour plus de 2 800 projets d'investissement, de démonstration et d'assistance technique approuvés par le Fonds multilatéral). En outre, à partir de 2007, si de plus grandes difficultés surviennent, il se peut qu'il n'y ait plus de ressources disponibles pour permettre au pays de les surmonter. Cependant, il incombe en définitive au pays et aux agences concernées de déterminer le calendrier de financement nécessaire.

Projet d'accord

22. Au moment de la préparation du présent document, le PNUE et le Gouvernement de l'Allemagne n'avaient pas soumis de proposition de projet révisé conforme aux points abordés pendant les discussions avec le Secrétariat. Le PNUE apportait son aide au Gouvernement de l'Afghanistan afin de préparer un projet d'accord entre le Gouvernement de l'Afghanistan et le Comité exécutif pour l'élimination complète des SAO. Cependant, le projet d'accord n'était pas disponible au moment de la finalisation du présent document.

RECOMMANDATIONS

23. En attente.
